

TOUS PROTÉGÉS OU TOUS VULNÉRABLES



POURQUOI LES MIGRANTS DEVRAIENT-ILS ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS LES PLANS DE VACCINATION NATIONAUX ?

1. Selon les estimations actuelles de l'OIM, il existe près de 272 millions de migrants internationaux, auxquels s'ajoutent 80 millions de personnes déplacées de force, dont plus des deux tiers sont des déplacés internes en raison de conflits ou de catastrophes naturelles.
2. Contrairement à la perception populaire, la plupart de ces personnes déplacées de force se trouvent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, qui disposent souvent des systèmes de santé plus précaires et peinent à répondre aux besoins sanitaires de leurs populations.
3. Pour les migrants et autres personnes déplacées, leur exclusion des services de santé est due aux exigences légales, aux barrières linguistiques, aux coûts exorbitants et à d'autres facteurs. L'OIM a constaté ces faits à maintes reprises dans le cadre des tests COVID-19 et le manque d'accès aux services de santé essentiels.
4. Les circonstances souvent dangereuses auxquelles sont confrontées les populations mobiles (avant, pendant et après leur voyage) les exposent souvent à un risque accru de tomber malade. Par exemple, elles peuvent vivre ou travailler dans des milieux surpeuplés ou dangereux, avoir un accès limité à l'eau potable et à l'assainissement, ou subir une interruption de la continuité des soins en raison de leur statut de voyageur.
5. Les migrants n'ont toujours pas un accès équitable au vaccin contre la COVID-19. Dans de nombreux cas, l'éligibilité immédiate à la vaccination dépend de facteurs tels que le lieu de résidence et le statut migratoire, en plus des critères - âge, antécédents médicaux, emploi - habituellement évalués pour les citoyens.
6. Les agents de santé publique et les épidémiologistes soulignent constamment la nécessité de vacciner l'ensemble de la population d'une circonscription. Les obstacles à l'accès au vaccin - notamment le statut du visa, la détention, les problèmes de confidentialité et la méfiance à l'égard du gouvernement ou des systèmes de santé - peuvent réduire les taux de vaccination chez les migrants et créer des « groupes » de communautés sous-vaccinées. Lorsque les populations migrantes n'ont pas accès aux vaccins, les prévisions épidémiologiques indiquent des effets négatifs sur l'ensemble de la population.
7. Aucun pays ne sera à l'abri des effets de la pandémie tant que tous les pays ne seront pas protégés. Pour garantir le bien-être de tous, les plus vulnérables - notamment les migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes et les autres personnes en mouvement - ne doivent pas être laissés pour compte dans les efforts mondiaux de lutte contre la COVID-19 et d'autres maladies.

Actuellement, les pays du monde entier lancent des campagnes de vaccination de masse contre la COVID-19, et l'OIM est prête à soutenir les autorités nationales et d'autres organisations internationales dans le déploiement, sur le plan politique, technique et opérationnel. L'OIM contribue aux campagnes de vaccination depuis des décennies et en possède une bonne expérience, avec un personnel formé et une infrastructure solide, pour atteindre les personnes en mouvement et celles qui se trouvent dans des endroits difficiles d'accès. En 2019, l'OIM a vacciné plus de 180 000 réfugiés et immigrants en cours de migration, et environ 450 000 enfants de moins de cinq ans contre la poliomyélite et la rougeole dans des situations d'urgence. L'OIM soutient également des activités de vaccination dans environ 80 pays.

L'OIM lance un appel aux gouvernements pour qu'ils comptent et incluent tous les migrants présents sur leur territoire - quel que soit leur statut d'immigration régulier - dans les plans nationaux de distribution du vaccin contre la COVID-19.

En savoir plus sur

[RODakar.IOM.int/COVID-19](https://rodakar.iom.int/covid-19)